

# Commune de Madegney.

Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 21 octobre 2022.

Ouverture de la séance à 20h30 clôture à 23h30.

Membres excusés : M. Martial MAGNIER ; M. Joël MAGNIER ; Mme Antoine Marion.

## Ordre du jour :

### Revalorisation du point d'indice :

Suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique d'un taux de 3.5%, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'application de cette majoration obligatoire à l'ensemble des personnels et élus sur les salaires et indemnités.

**A l'unanimité le conseil se prononce favorablement à cette proposition.**

### Décision budgétaire modificative :

Suite à une erreur de plume, il convient de d'augmenter un article du chapitre 11 de 30€ et d'augmenter de la même somme au chapitre 002 en excédent de fonctionnement.

**A l'unanimité le conseil se prononce favorablement à cette proposition.**

### Taxe d'aménagement :

La préfecture des Vosges demande aux communes de délibérer sur le taux de la taxe d'aménagement applicable sur la commune, étant donné que les intercommunalités vont-elles aussi pouvoir bénéficier du bénéfice de cette taxe (La ComCom de Mirecourt Dompain ne l'appliquera que sur les zones d'activité pour lesquelles elle a la compétence). Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la reconduction du taux déjà appliqué auparavant qui était de 3%.

**A l'unanimité le conseil se prononce favorablement à cette proposition.**

### Problématique éclairage et consommation électrique :

La crise énergétique en cours contraint de nombreuses communes à reconsidérer les usages en terme de consommation électrique et notamment l'usage de l'éclairage public ; les estimations les plus récentes font état d'une augmentation de 15% du montant de la facture malgré le bouclier tarifaire mis en place par l'état pour les petites communes et les particuliers, à cette augmentation s'ajoutera la hausse du taux de la taxe finale sur la consommation d'électricité qui pourrait représenter jusqu'à 80€ par foyer, les difficultés d'approvisionnement pourraient conduire à des

délestages voire même des coupures sur certains secteurs en fonction de la demande des entreprises ou des clients prioritaires...

Conscient de ce nouveau paradigme, une discussion s'engage au sein du conseil municipal sur l'application d'un principe de sobriété énergétique au sein de la commune. Après réflexion le conseil se prononce pour l'absence d'illumination pendant la période des fêtes et décide de fixer les horaires de fonctionnement de l'éclairage public du couché du jour jusqu'à 20h30 et de 6h30 à 8h00 notamment pour assurer la sécurité des enfants se rendant à l'école.

**A l'unanimité moins 1 voix le conseil se prononce favorablement à cette proposition.**

#### **Désignation d'un nom de rue :**

Lors du précédent conseil les élus avaient décider de laisser la population communale se prononcer sur le nom qui serait attribué au chemin de ceinture que la commune a intégré dans son patrimoine, faute de proposition le conseil a retenu une proposition qui faisait consensus, cette rue sera donc nommée « rue des anciennes vignes » faisant ainsi mémoire au fort passé viticole de la commune avant la crise du phylloxéra.

**A l'unanimité le conseil se prononce favorablement à cette proposition.**

#### **Reconduction de la convention PEFC :**

La convention de certification de la forêt communale arrivant à terme, il convient de la renouveler pour que la commune puisse bénéficier de ce label qui certifie du bon usage et des bonnes pratiques de gestion et d'entretien de notre forêt tout en permettant une valorisation des ventes de bois.

**A l'unanimité le conseil se prononce favorablement à cette proposition.**

#### **Achat de matériel :**

La commune a la volonté d'acquérir une remorque et une citerne pour faciliter l'arrosage et permettre à l'employé de commune de transporter son matériel, les devis de matériel spécifique étant très élevés, il est proposé au conseil municipal de privilégier un matériel plus polyvalent et moins onéreux, le choix se porte sur une remorque double essieu et sur une cuve à eau amovible équipée d'une motopompe.

**A l'unanimité le conseil se prononce favorablement à cette proposition.**

#### **Programme de travaux 2023 :**

Pour bénéficier d'un régime de subvention plus favorable les communes doivent faire recenser leurs programme de travaux auprès de la communauté de communes en amont des demandes de subvention ; la communes ayant prévu de procéder à la réfection de la façade arrière de la mairie et à la réfection d'un morceau de muret qui s'affaisse pour un montant estimatif 23 000€ ; il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès de la DETR et du conseil départemental pour réaliser ce projet ainsi que de réaliser une mise en concurrence des entreprises pour obtenir les meilleurs tarifs.

**A l'unanimité le conseil se prononce favorablement à cette proposition.**

**Traitement des réseaux des fontaines :**

La réparation partielle des réseaux d'adduction des fontaines ayant été réalisée, il est fortement recommandé de traiter ces réseaux par javellisation pour les assainir et les débarrasser des algues qui les encombrent, les habitants seront prévenus auparavant par distribution d'une information.

**Cérémonie du 11 novembre :**

La cérémonie de commémoration aura lieu le 11 novembre aura lieu à l'église St Martin à 11h suivi d'un vin d'honneur.

**Déclaration des ruches :**

La déclaration des ruches est désormais obligatoire, il convient de se rapprocher de la mairie pour signifier le nombre d'essaim en sa possession.

Pour le conseil municipal, le maire.

